Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la FIPOI d'un prêt destiné au financement de la démolition et la reconstruction du bâtiment du siège de l'UIT à Genève

du 3 décembre 2020

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu l'art. 22 de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte[2],
vu le message du Conseil fédéral du 22 avril 2020[3],

arrête:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 95,6 millions de francs est octroyé pour un prêt sans intérêt, remboursable sur 50 ans, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Le prêt sert au financement de la démolition et la reconstruction du bâtiment du siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Genève.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 21 septembre 2020

La présidente: Isabelle Moret
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 3 décembre 2020

Le président: Alex Kuprecht
La secrétaire: Martina Buol

1 RS **101**
2 RS **192.12**
3 FF **2020** 4165